

## **DECISION N° 2025-13**

### **OBJET : Marché MC25B - Location d'un véhicule utilitaire affecté à l'agent de maintenance des bâtiments mutualisés - Signature**

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5212-1 et suivants ;

**VU** le Code de la commande publique et notamment les articles L2121-1 et R2122-2 ;

**VU** la délégation de compétences du Comité syndical accordée à la Présidente, pour la durée de son mandat, par délibération en date du 24 juin 2024, aux fins de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement, lorsque les crédits sont inscrits au budget, des marchés publics d'un montant global initial inférieur ou égal à 300 000 euros HT ainsi que toute décision concernant leurs modifications ;

**VU** le recrutement d'un agent de maintenance des bâtiments mutualisés au sein du syndicat intercommunal pour l'aménagement de la propriété de Monte Cristo,

**CONSIDERANT** que l'exercice des missions de l'agent de maintenance nécessite la mise à disposition d'un véhicule utilitaire ;

**CONSIDERANT** que le syndicat intercommunal a engagé une procédure d'acquisition d'un véhicule utilitaire auprès de la centrale d'achat UGAP, dont les délais de livraison sont estimés entre 6 et 11 mois ;

**CONSIDERANT** qu'il n'est pas souhaitable que l'agent continue à utiliser son véhicule personnel pour ses déplacements professionnels nécessaires à l'exercice de ses missions et qu'il convient, en conséquence, de procéder à la location temporaire d'un véhicule utilitaire, en attendant la livraison du véhicule en cours d'acquisition par le syndicat via la centrale d'achat UGAP ;

**CONSIDERANT** le devis transmis par la société ADA proposant un véhicule utilitaire 3 m<sup>3</sup> type KANGOO EXPRESS, au tarif de 888 € TTC par période de 28 jours, incluant 1 500 km et un pack d'assurance minimum (caution 3 000 €), avec possibilité d'options facultatives,

**CONSIDERANT** que la procédure MC25C est menée sans publicité ni mise en concurrence conformément aux articles L2121-1 et R2122-2 du code de la commande publique ;

**CONSIDERANT** la proposition économiquement avantageuse de la société ADA ;

**La Présidente du Syndicat intercommunal pour l'aménagement de la propriété de Monte-Cristo,**

### **DECIDE :**

**ARTICLE 1 :** D'autoriser la location d'un véhicule utilitaire 3 m<sup>3</sup> type KANGOO EXPRESS auprès de la société ADA, sise 10/14 avenue du Général Leclerc, 78230 Le Pecq – Siret n°829 468 412, pour une durée initiale d'un mois, reconductible par tacite reconduction par période de 28 jours, jusqu'à la livraison effective du véhicule acquis par le syndicat.

**ARTICLE 2 :** Le tarif applicable est de 888 € TTC par période de 28 jours, incluant 1 500 km. Les kilomètres supplémentaires seront facturés 0,30 € TTC/km.

**ARTICLE 3 :** Le véhicule sera affecté à l'agent de maintenance des bâtiments mutualisés, exclusivement pour les besoins de service.

**ARTICLE 4 :** La dépense correspondante sera imputée au budget du syndicat intercommunal.

Fait à Marly-le-Roi, le 30/09/2025

Transmis en Préfecture et affiché le 30/09/2025



**Clarisse ZANN**  
Présidente du Syndicat Intercommunal